RÉSEAU CIVAM
CAMPAGNES VIVANTES

RAPPORT FINANCIER 2020

JEAN-LUC PIERRELEE
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

7 RUE DE LA REPUBLIQUE
93160 NOISY LE GRAND
TEL : 01.48.83.50.58
POR :06.62.60.66.89
Email : jeanluc.pierrelee@orange.fr

ASSOCIATION RESEAU CIVAM

Siège social :
58 Rue Regnault
75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

Sommaire

1 - Opinion 2
2 - Fondement de l'opinion 2
2.1 - Référentiel d'audit 2
2.2 - Indépendance 2
3 - Justification des appréciations 2
4 - Vérification des documents adressés aux adhérents 3
5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels 3
6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels 3

JEAN-LUC PIERRELEE
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

1 - OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association RESEAU CIVAM relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport et caractérisés par :

- Total du bilan	1 706 968 €
- Produits d'exploitation	1 644 838 €
- Résultat net comptable	5 260 €

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 - Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - Indépendance

J'ai réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

a) les produits d'activité sont comptabilisés selon le principe d'engagement (Dettes et créances). Les conventions sont enregistrées pour leur montant total. Ces associations tiennent également une comptabilité analytique par projets En fonction de l'état d'avancement du projet, la quote-part non encore réalisée est comptabilisée en produits constatés d'avance, ainsi que les financements des années suivantes des conventions pluriannuelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans la cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4 - VERIFICATION DES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Noisy le grand, le 15 Mai 2021

Jean Luc PIERRELEE
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 19/04/2021

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 188,45	7 188,22	0,23	0,00	0,23	0,00
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	25 089,44	21 899,63	3 189,81	0,19	3 350,80	0,19
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	90,00		90,00	0,01	90,00	0,00
. Autres titres immobilisés	1 757,98		1 757,98	0,10	1 751,25	0,10
. Prêts						
. Autres	14 948,00		14 948,00	0,88	13 794,74	0,77
TOTAL (I)	***49 073,87***	***29 087,85***	***19 986,02***	1,17	***18 987,02***	1,05
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	46 932,89	24 394,15	22 538,74	1,32	37 181,98	2,06
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	117 685,45		117 685,45	6,89	204 501,59	11,35
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	1 205 325,26	9 082,62	1 196 242,64	70,08	1 266 724,70	70,27
Valeurs mobilières de placement					6,73	0,00
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	332 338,29		332 338,29	19,47	272 670,59	15,13
Charges constatées d'avance	18 176,92		18 176,92	1,06	2 489,48	0,14
TOTAL (II)	***1 720 458,81***	***33 476,77***	***1 686 982,04***	98,83	***1 783 575,07***	98,95
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***1 769 532,68***	***62 564,62***	***1 706 968,06***	100,00	***1 802 562,09***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Présenté en Euros — Edité le 19/04/2021

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	507 836,73	29,75	486 638,70	27,00
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	25 334,00	1,48	25 334,00	1,41
. Autres				
Report à nouveau	-298 824,91	-17,50	-298 824,91	-16,57
Excédent ou déficit de l'exercice	5 259,98	0,31	21 198,03	1,18
Situation nette (sous total)	239 605,80	14,04	234 345,82	13,00
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***239 605,80***	14,04	***234 345,82***	13,00
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	1 442,50	0,08	22 684,90	1,26
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	718 949,52	42,12	688 548,54	38,20
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	164 030,15	9,61	177 344,61	9,84
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	16 402,44	0,96	11 595,19	0,64
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	566 537,65	33,19	668 043,03	37,06
TOTAL (IV)	***1 467 362,26***	85,96	***1 568 216,27***	87,00
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**1 706 968,06**	100,00	***1 802 562,09***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Présenté en Euros Edité le 19/04/2021

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	40 091,67		39 670,07		421	1,06
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	25 038,80		32 703,55		-7 665	-23,43
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	126 346,68		181 676,15		-55 330	-30,45
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	1 366 898,06		1 601 370,94		-234 472	-14,63
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels			4 182,85		-4 182	-100,00
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	57 420,81		32 816,63		24 604	74,98
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	29 042,07		26 665,65		2 377	8,91
Total des produits d'exploitation (I)	***1 644 838,09***		***1 919 085,84***		***-274 247***	-14,28
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks	3 141,89		5 807,82		-2 666	-45,90
Autres achats et charges externes	645 373,97		939 589,41		-294 216	-31,30
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	49 851,50		46 969,18		2 882	6,14
Salaires et traitements	658 272,25		626 623,98		31 649	5,05
Charges sociales	237 721,74		246 626,27		-8 905	-3,60
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	35 409,73		35 578,21		-169	-0,47
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	1 990,79		174,00		1 816	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	***1 631 761,87***		***1 901 368,87***		***-269 607***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***13 076,22***		***17 716,97***		***-4 640***	-26,18
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	326,19		558,26		-232	-41,57
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	***326,19***		***558,26***		***-232***	-41,57
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***326,19***		***558,26***		***-232***	-41,57

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Présenté en Euros Edité le 19/04/2021

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***13 402,41***	***18 275,23***	***-4 873***	-26,65
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	61 889,41	14 993,59	46 896	312,79
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	***61 889,41***	***14 993,59***	***46 896***	312,79
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	70 031,84	12 070,79	57 961	480,21
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	***70 031,84***	***12 070,79***	***57 961***	480,21
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***-8 142,43***	***2 922,80***	***-11 064***	-378,63
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	1 707 053,69	1 934 637,69	-227 584	-11,75
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 701 793,71	1 913 439,66	-211 646	-11,05
EXCEDENT OU DEFICIT	***5 259,98***	***21 198,03***	***-15 939***	-75,18

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 58 rue Régnault – 75013 PARIS
SIRET 775 682 230 00062 – NAF 8299Z

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 58 rue Régnault – 75013 PARIS
SIRET 775 682 230 00062 – NAF 8299Z

Table des matières

I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice ... 3
A. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ... 3
B. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ... 4
II. Principes, règles et méthodes comptables ... 4
2-1 Changement de méthode comptable ... 4
2-2 Provision ... 5
2-3 Indemnité de fin de carrière ... 5
2-4 Stocks ... 5
2-5 Méthode de détermination des produits et produits constatés d'avance ... 5
2-6 Charges constatées d'avance ... 5
III. Notes relatives aux postes de bilan actif ... 6
3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé ... 6
3-2 Immobilisations financières ... 7
3-3 Stocks et en-cours ... 7
3-4 Etat des créances et dépréciations liées ... 8
3-5 Valeurs mobilières de placement ... 8
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif ... 8
4-1 Tableau de variation des fonds propres ... 8
4-2 Subventions d'investissements ... 9
4-3 Provisions réglementées ... 9
4-4 Fonds dédiés ... 9
4-5 Provisions pour risques et charges ... 9
4-6 Etat des échéances et des dettes ... 9
4-7 Emprunts ... 9
V. Détail des opérations de clôture ... 9
5-1 Charges à payer et produits à recevoir ... 9
5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice ... 10
VI. Notes relatives au compte de résultat ... 10
6-1 Produits d'exploitation ... 10
6-1.1 Cotisations ... 10
6-1.2 Dons, mécénat ... 10
6-1.3 Legs, donations ou assurances-vie ... 10
6-2 Ventilation des produits ... 10
6-3 Charges d'exploitation ... 10
6-4 Résultat financier ... 11
6-5 Résultat exceptionnel ... 11
6-6 Transfert de charges ... 11
6-7 Contributions volontaires en nature ... 11
VII. Autres informations ... 11
7-1 Effectif moyen ... 11
7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ... 11
7-3 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants ... 11
7-4 Filiales et participations ... 11
7-5 Engagements hors bilan ... 11
7-6 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes ... 11

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 58 rue Régnault – 75013 PARIS
SIRET 775 682 230 00062 – NAF 8299Z

I. PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

A. *PRESENTATION DE L'ASSOCIATION*

Le Réseau CIVAM est une association loi 1901 créée en 2016 par la fusion de trois associations :
- La Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FNCIVAM)
- Le Réseau Agriculture Durable (RAD)
- L'Association de Formation et d'information pour les initiatives rurales (AFIP)

Le Réseau CIVAM fédère et anime des collectifs locaux composés de paysans, habitants et acteurs du monde rural autour du principe fondateur et partagé de l'éducation populaire.
L'objet de l'association s'inscrit dans une perspective de transformation sociale en intervenant plus spécifiquement pour :
- La promotion d'une agriculture durable, innovante, territorialisée
- La promotion de territoires ruraux vivants et solidaires par la création d'activités, la relocalisation de l'économie
- Le décloisonnement des acteurs et le dialogue territorial
- L'émancipation intellectuelle, sociale et économique des membres adhérents

Réseau CIVAM a pour mission principale l'animation, la vitalité et le développement de son réseau de membres adhérents. A cette fin, il conduit les missions suivantes :
- la capitalisation, l'analyse et la diffusion des initiatives
- la veille et la prospective
- la représentation et le plaidoyer
- la mise en lien avec les associations de consommateurs, de protection de l'environnement, de santé et avec la société civile
- la contribution à l'élaboration des politiques publiques
- l'information, la formation et la communication
- la mise en œuvre de toutes actions en cohérence avec l'objet de l'Association.

Réseau CIVAM mène également des études et des recherches sur ses domaines d'activités, avec ses membres adhérents et en lien avec les organismes de recherche, d'enseignement supérieur ou tout autre partenaire approprié. Il a également une vocation à nouer des partenariats européens ou internationaux.

Le réseau CIVAM représente environ 130 groupes et fédérations en France dans 17 régions.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 706 968.06 euros.
Le résultat net comptable est un excédent de 5 259.98 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2020 par les membres du Conseil d'Administration.

B. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

➢ ***Impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19***

En 2020, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a généré un ralentissement (ou un développement) de notre activité. Son impact sur les comptes clos au 31/12/2020 sont les suivants :

1/ Bilan

- Reports de dettes sociales pour 69 606.76 €

2/ Compte de résultat

- Aide indemnité activité partielle reçue sur l'exercice pour 5 502.14 € et comptabilisée en diminution des comptes de charges de salaires
- Charges complémentaires de 585,10 € pour l'équipement de notre entité (gel, masques, …)

➢ ***Autres faits caractéristiques de l'exercice***

Néant

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.
Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2-1 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

2-2 Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2-3 Indemnité de fin de carrière

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite. Le montant des engagements s'élève au 31/12/2020 à un total de 27 052 €.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant sur tous les salariés une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Pas de convention collective, application du code du travail
- Taux d'actualisation : 0.34
- Taux de croissance des salaires : 0.5 %
- Age de départ à la retraite : 65-67 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : (table INSEE année 2019)
- Taux de charges sociales : 45 %

2-4 Stocks

- *Méthodes d'évaluation des stocks*

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.
La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

- *Méthodes utilisées pour le calcul des dépréciations*

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2-5 Méthode de détermination des produits et produits constatés d'avance

L'association tient une comptabilité analytique par projets. Les conventions sont enregistrées pour leur montant total. En fonction de l'état d'avancement du projet, la quote-part non encore réalisée est comptabilisée en produits constatés d'avance, ainsi que les financements des années suivantes des conventions pluriannuelles.

2-6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels/Autres incorporelles	Linéaire	1 an à 3 ans
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Agencements, installations	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	1 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 5 ans

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	***7 188***	***0***	***0***	***7 188***
Frais d'établissement				**0**
Frais de recherche et de développement				**0**
Donations temporaires d'usufruit				**0**
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 188			**7 188**
Autres immobilisations incorporelles				**0**
Immobilisations incorporelles en cours				**0**
Avances et acomptes				**0**
Immobilisations corporelles	***23 318***	***1 772***	***0***	***25 090***
Terrains				**0**
Constructions				**0**
Installations techniques, matériels, outillages industriels				**0**
Autres immobilisations corporelles	23 318	1 772		**25 090**
Immobilisations corporelles en cours				**0**
Avances et acomptes				**0**
Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés				**0**
TOTAL VALEURS BRUTES	**30 506**	**1 772**	**0**	**32 278**
Immobilisations incorporelles	***7 188***	***0***	***0***	***7 188***
Amorts frais d'établissement				**0**
Amorts frais de recherche et de développement				**0**
Amorts donations temporaires d'usufruit				**0**
Amorts concession, logiciels	7 188			**7 188**
Amorts autres immobilisations incorporelles				**0**
Immobilisations corporelles	***19 967***	***1 933***	***0***	***21 900***
Amorts des constructions				**0**
Amorts installations techniques, matériels, outillages				**0**
Amorts autres immobilisations corporelles	19 967	1 933		**21 900**
TOTAL AMORTISSEMENTS	**27 155**	**1 933**	**0**	**29 088**
VALEURS NETTES COMPTABLES	**3 351**	**-161**	**0**	**3 190**

3-2 Immobilisations financières

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations financières	15 636	1 481	321	16 796
TOTAL	**15 636**	**1 481**	**321**	**16 796**

Les immobilisations financières sont composées de :
- Parts sociales auprès des banques pour 1 848 €
- Dépôt de garantie locaux Paris/Province 14 948 €

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

3-3 Stocks et en-cours

Il s'agit des stocks de cahiers techniques (34 298 €) et de publications diverses (12 635 €) au 31/12/2020.

STOCKS / ENCOURS	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	50 075		-3 142	46 933
Matières premières				0
Produits intermédiaires				0
Produits finis				0
Autres approvisionnements				0
Production en cours				0
Travaux en cours				0
Autres produits en cours				0
TOTAL	**50 075**	**0**	**-3 142**	**46 933**

PROVISION DEPRECIATION	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	12 893	24 394	-12 893	24 394
Matières premières				0
Produits intermédiaires				0
Produits finis				0
Autres approvisionnements				0
Production en cours				0
Travaux en cours				0
Autres produits en cours				0
TOTAL	**12 893**	**24 394**	**-12 893**	**24 394**

3-4 Etat des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	90		90
Prêts	0		
Autres immobilisations financières	16 706		16 706
Créances clients, usagers et comptes rattachés	117 685	89 458	28 227
Autres créances *dont créances douteuses de 9 083 €*	1 196 243	1 161 243	35 000
Personnel et comptes rattachés	0		
Organismes sociaux	0		
Etat et autres collectivités publiques	0		
Groupe et associés	0		
Débiteurs divers	0		
Charges constatées d'avance	18 177	18 177	
TOTAUX	**1 348 901**	**1 268 878**	**80 023**

Une provision pour créances douteuses (comptes 441) de 9 083 € a été constatée au 31/12/2020 pour couvrir le risque de recouvrement lié à cette créance.

3-5 Valeurs mobilières de placement

Néant

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

4-1 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	486 639				**486 639**
Fonds propres avec droit de reprise					**0**
Ecarts de réévaluation					**0**
Réserves	25 334				**25 334**
Report à nouveau (RAN)	-298 825	21 198			**-277 627**
Excédent ou déficit de l'exercice	21 198	-21 198	5 260		**5 260**
Situation nette	**234 346**	**0**	**5 260**	**0**	**239 606**
Fonds propres consomptibles					**0**
Subventions d'investissement					**0**
Provisions réglementées					**0**
TOTAL	**234 346**	**0**	**5 260**	**0**	**239 606**

4-2 Subventions d'investissements

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2020.

4-3 Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2020.

4-4 Fonds dédiés

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2020.

4-5 Provisions pour risques et charges

Il n'y a pas de provision au 31/12/2020.

4-6 Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1 443			1 443
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	718 950	703 189	15 760	
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	164 030	164 030		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	16 402	8 141	8 262	
Produits constatés d'avance	566 538	531 538	35 000	
TOTAUX	**1 467 362**	**1 406 898**	**59 022**	**1 443**

4-7 Emprunts

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12/2020.

V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

5-1 Charges à payer et produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

- Fournisseurs, factures non parvenues 288 743 €
- Provision sur congés payés 49 649 €
- Provision primes salariés 9 987 €
- Provision sur charges sociales (CP et primes) 29 382 €
- Cotisations sociales à payer 63 871 €
- Etat, taxes à payer 11 141 €

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

- Financeurs, financements à recevoir (avant dépréciation) 1 203 086 €

5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice

- Charges constatées d'avance 18 177 €
- Produits constatés d'avance 566 538 €

VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6-1 Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

6-1.1 Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.
Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.
Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

6-1.2 Dons, mécénat

Néant

6-1.3 Legs, donations ou assurances-vie

Néant

6-2 Ventilation des produits

Les produits d'exploitation de l'association sont composés de :

Nature des produits d'exploitation	**Montants**	**Taux**
Subventions d'exploitation	1 366 898	83,1%
Cotisations	40 092	2,4%
Autres produits	29 042	1,8%
Reprise de provisions, dépréciations	57 421	3,5%
Ventes de prestations de service et biens	151 385	9,2%
TOTAL	***1 644 838***	***100,0%***

6-3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

Nature des charges d'exploitation	Montants	Taux
Variation stocks	3 142	0,2%
Autres charges externes	645 374	39,6%
Impôts et taxes assimilés	49 852	3,1%
Personnel (salaires & charges)	895 994	54,9%
Dotations amts/dépréciations	35 410	2,2%
Autres charges	1 991	0,1%
TOTAL	***1 631 762***	***100,0%***

6-4 Résultat financier

Les charges financières de l'association concernent les rémunérations des livrets d'épargne pour un total de 326 € au 31/12/2021. Il n'y a pas de produits financiers au 31/12/2021.

6-5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de – 8 142 € et correspond à :

- produits exceptionnels : 61 889 € : il s'agit de régularisations de produits sur des activités conventionnelles antérieures et une régularisation sur la taxe sur les salaires 2019.
- charges exceptionnelles : 70 032 € : il s'agit de régularisations sur des montants conventionnels des années antérieures et des soldes de comptes clients très anciens et non recouvrables.

6-6 Transfert de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 21 404 euros et correspondent à des écritures d'inventaire (extournes) et des régularisations de charges sociales.

6-7 Contributions volontaires en nature

L'association ne fait pas appel au bénévolat et n'a perçu aucune contribution au 31/12/2020.

VII. AUTRES INFORMATIONS

7-1 Effectif moyen

	TOTAL	Hommes	Femmes
Cadres	1	1	
Employés	17	8	10
Apprentis	0		
TOTAUX	**18**	**9**	**10**

7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association. La rémunération du salarié occupant le poste de direction n'est pas mentionné car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

7-3 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants

Il n'y a aucune opération ou engagement envers les dirigeants de l'association.

7-4 Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

7-5 Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagements hors bilan au 31/12/2020.

7-6 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet Jean-Luc PIERRLEE assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 9 240 euros TTC pour l'exercice.

JEAN-LUC PIERRELEE
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

7 RUE DE LA REPUBLIQUE
93160 NOISY LE GRAND
TEL : 01.48.83.50.58
POR :06.62.60.66.89
Email : jeanluc.pierrelee@orange.fr

RESEAU CIVAM
58 Rue Régnault
75013 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES OPERATIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

JEAN-LUC PIERRELEE
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

1- CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Sont considérées comme des conventions courantes conclues à des conditions normales l'ensemble des conventions passées entre l' Association RESEAU CIVAM et ses adhérents aux fins de réalisation des missions pour lesquelles des financements ont été obtenus pour la formation ou les autres actions de la fédération.

Il m'a été donné avis d'aucune nouvelle convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

2- CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

L'association Réseau Civam et INPACT GESTION, Réseau Civam est membre de l'association de loi 1901 « INPACT GESTION » située au 17, rue du bas village à CESSON-SEVIGNE (35). Cette association a pour objet de gérer les bureaux situés à l'adresse citée plus haut.

A ce titre :

a) INPACT GESTION refacture le loyer et les charges locatives à l'association en fonction de sa quote-part d'occupation de ces locaux soit 10 822 € pour 2020.

b) INPACT GESTION facture les frais annexes liés à la location (ménage, entretien, maintenance, photocopieur, déplacement, location de salle, taxe foncière et autres …)en fonction de la quote-part d'utilisation par RESEAU CIVAM. En 2020 ces charges représentent un montant global de 16 357 € .

Fait à Noisy le Grand, le 15 Mai 2021

Jean Luc PIERRELEE
Commissaire aux Comptes

RAPPORT FINANCIER 2020

Siège social
58 Rue Régnault
75013 PARIS
01 44 88 98 58
contact@civam.org

Site à Cesson Sévigné
17 Rue du Bas Village
CS 37725
35577 CESSON SEVIGNE
02 99 77 39 25

Site à Lyon
58 Rue Raulin
69007 LYON
06 44 08 79 59

Site à Eurre
150 Avenue de Judée
26400 EURRE
06 41 16 62 27

www.civam.org

RÉSEAU CIVAM
CAMPAGNES VIVANTES